

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

“Rien ne saurait justifier des homicides délibérés de civils”, a déclaré ce jour (jeudi 28 mars 2002) Amnesty International, en condamnant l'attentat perpétré hier dans un hôtel de Netanya. Dix-neuf personnes qui célébraient la Pâque juive dans cet établissement ont été tuées, et au moins 100 autres blessées. Cet attentat a été revendiqué par le *Hamas* (Mouvement de la résistance islamique).

“Attaquer délibérément des civils constitue une violation grave des principes fondamentaux du droit international humanitaire, a déclaré Amnesty International. Cette tragédie est inacceptable et nous appelons les groupes armés palestiniens à cesser immédiatement de tuer des civils.

“Par ailleurs, nous rappelons au gouvernement israélien que, aussi révoltant que puissent être les violations du droit international humanitaire commises par les groupes armés, la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre (Quatrième Convention de Genève) interdit aux États de prendre des mesures de représailles “à l’égard des personnes protégées et de leurs biens””, a ajouté Amnesty International.

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International, à Londres, au +44 20 7413 5566 ou consulter notre site web : <http://www.amnesty.org>